

Liminaire : CAPL Liste d'aptitude de C en B du 7 novembre 2013 :

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la Liste d'aptitude de C en B pour l'année 2014.

La première image qui vient aux **représentants FO-DGFIP**, c'est la baisse considérable du nombre de postulants de la filière Gestion publique. Pour mémoire, 116 postulants pour 2010, 102 pour 2011, 134 pour 2012, 69 pour 2013 et seulement 40 pour 2014. Pour la filière fiscale, le nombre reste stable avec 39 postulants cette année.

Depuis la fin des discussions sur les nouvelles règles de gestion fusionnées, tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participeront au mouvement général de mutations du 1er septembre 2014, quelle que soit leur filière d'origine.

Le syndicat FO-DGFIP a largement communiqué sur ce sujet comme il a constamment porté la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de C en B, improprement appelé par l'administration ... "**droit au retour**" !

FO-DGFIP a été la seule organisation syndicale à **constamment** exiger le maintien de ce dispositif existant dans la Filière Gestion Publique et obtenu par elle lors du conflit de 1989 et à demander son extension aux agents de la Filière Fiscale.

Avec le soutien d'autres Organisations Syndicales, la DGFIP est restée sourde à l'argumentaire de **FO-DGFIP** et a délibérément choisi de mettre en place cette régression sociale et ce frein à la promotion sociale.

A ce sujet, on peut se demander comment ces organisations syndicales ont-elles pu ne pas voir que c'était pourtant une avancée sociale pour tous les collègues de la catégorie C qui postuleraient au grade de contrôleur ???... sauf à penser qu'ils étaient trop rémunérés ? Ou à y voir un intérêt clientéliste ? La divulgation des classements de chacun avant la tenue des CAP pose également question. Quel en est le but ? **Les représentants FO-DGFIP** pensent qu'il s'agit d'une manœuvre pour figer les propositions de l'administration et empêcher ainsi le classement d'agents supplémentaires par les organisations syndicales. Cela, **les représentants FO-DGFIP** le regrettent !

Aujourd'hui, la réalité de ce que **FO-DGFIP** a dénoncé depuis 2 ans, vient s'imposer aux collègues.

Le système général d'affectation des personnels qui se met en place, véritable exemple du manque d'imagination et d'ambition de notre Direction Générale, est d'une telle rigidité qu'il est totalement inadapté tant à la satisfaction des souhaits des agents qu'aux enjeux du maintien d'un réseau de proximité.

les représentants FO-DGFIP déplorent au vu du nombre d'inscriptions sur les listes d'aptitude, en chute vertigineuse cette année, les ravages de ce système qui porte préjudice également et prioritairement aux mères de famille quand il est fait partout de grands discours sur l'égalité entre hommes et femmes

Cette année, le nombre de potentialités est aussi faible que l'an dernier. **FORCE OUVRIERE** condamne cette baisse de promotions sans précédent. Quand la Direction Générale ose parler de "confiance" et d' "efficience" dans sa propagande officielle, elle omet d'y ajouter celui d' "abstinence" !

Néanmoins, en cohérence avec ses revendications pour de plus grandes possibilités de promotion, **les représentants FO-DGFIP** défendront les dossiers des candidats, qu'ils soient classés par l'administration "excellents", "très bons" ou "à revoir".